

Grue auxiliaire de chargement

FINALITE :

Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives à la conduite des grues auxiliaires.

Pouvoir obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément à la recommandation CNAM TS R 390.

Se présenter aux épreuves CACES en toute sérénité.

MODALITES :

Effectif : 10 personnes maximum

Durée : 7 à 14 heures

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de méthodes pédagogiques dites affirmatives (exercices et travaux pratiques, exposé et méthode mnémotechnique) et actives (formation - action).

CONTRÔLE QUALITE :

Notre programme de formation est conforme aux exigences du Code du travail et de la recommandation de la CNAM TS R 390.

Afin de contrôler les connaissances acquises lors de la formation, un questionnaire théorique et pratique est instauré en fin de formation en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite.



AVESTAS

*Formations, Conseil, Vérifications
réglementaires*

51 rue Blanche de Castille

37 300 Joué-lès-Tours

06 11 68 59 69

o.lesur@avestas.fr

www.avestas.fr



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE

- Conditions requises pour l'utilisation d'une grue auxiliaire
- Réglementation applicable à l'utilisation d'une grue auxiliaire
- Responsabilités des utilisateurs d'une grue auxiliaire
- Règles de conduite, de circulation et de stationnement
- Terminologie et technologie des grues auxiliaires
- Savoir vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire en fonction de la charge nominale, de la portée et de la nature du travail
- Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation d'une grue auxiliaire

PARTIE PRATIQUE

- Adéquation du travail demandé
- Prise de poste et fin de poste
- Maintenance de 1^{er} niveau
- Mise en service et déplacement de la grue auxiliaire
- Elingage de charges diverses avec différents porte charge
- Maîtrise du balancement de la charge
- Prise, transport et dépose de charges de visu et en aveugle
- Déplacement de charges avec mouvements combinés
- Gestes de commandement